

## POLITIQUE INTERNE

### Lecture dirigée

Le cours *Lecture dirigée* (SVS 6761) est un cours de nature individuelle, sous la supervision d'un.e professeur.e de l'École de service social. Il est offert de manière exceptionnelle, en fonction 1) des besoins de l'étudiant.e, 2) de l'offre des cours à l'Université d'Ottawa et 3) des professeur.es disponibles à l'École de service social.

Pour les étudiant.e.s à la maîtrise :

- Les étudiant.e.s devraient prioriser un cours optionnel offert à l'École de service social.

Pour les étudiant.e.s au doctorat :

- Les étudiant.e.s qui n'ont pas de maîtrise en service social devraient s'inscrire à un cours optionnel de niveau maîtrise offert à l'École de service social.
- Les étudiant.e.s qui ont une maîtrise en service social devraient prioriser les cours de maîtrise offerts à l'École de service social ou dans d'autres unités ou facultés à l'Université d'Ottawa.
- Les objectifs du cours doivent être distincts de ceux de l'examen de synthèse.

---

### Démarche pour s'inscrire au cours *Lecture dirigée*

Avant le début de la session, l'étudiant.e doit :

1. Préparer un document (une page) qui présente les raisons justifiant le choix d'une lecture dirigée et les démarches effectuées pour identifier un autre cours pertinent, les objectifs généraux du cours et le nom d'un.e professeur.e qui accepte de superviser ce travail. Les étudiant.e.s au doctorat doivent aussi expliquer comment les objectifs de ce travail se distinguent de ceux de l'examen de synthèse.
2. Obtenir l'approbation de la superviseuse ou du superviseur de thèse (étudiant.e.s au doctorat seulement).
3. Obtenir l'approbation d'un.e professeur.e pour superviser ce travail.
4. Obtenir l'approbation du responsable des études supérieures.
5. S'inscrire au cours.